

Actualité du mois

Janvier 2012

La date de notre prochaine **Assemblée Générale le 27 mars 2012**.
Un courrier précisant le lieu et les horaires vous parviendra début mars.

La lettre mensuelle de Partage 44 est aussi en ligne sur la page d'accueil de notre site : www.partage44.org

Bilan de l'année 2011 plutôt positif

Une année qui a permis à plus de 300 demandeurs d'emploi d'être salariés de l'association. **Vous êtes plus de 1000 adhérents à avoir utilisé les services de l'association soit plus 12% par rapport à 2010.**

Dans le même temps, nous avons réalisé plus d'heures. Cependant le modèle économique de l'Association Intermédiaire reste fragile et très exposé en ces temps de restriction budgétaire aussi bien du côté de nos subventionneurs que du côté de nos adhérents clients.

Nous restons confiants pour 2012 et comptons sur votre **engagement solidaire.**

L'enquête qualité auprès de nos adhérents de 2010 et 2011

Nous souhaitons vous donner la parole en ce début d'année. L'enquête vous est parvenue soit par mail ou par courrier pour y répondre, il vous suffit de quelques minutes. La dernière enquête qualité remontait à 2008. N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions. Cela nous permettra de progresser et de mieux répondre à vos attentes.

Profitez de votre règlement pour nous retourner le questionnaire !

Communication : La nouvelle plaquette 2012

Certains adhérents l'ont reçu par courrier accompagnée de nos tarifs, d'autres la recevront avec la facture de janvier ou par mail. Les tarifs 2012 sont consultables sur notre **site internet : www.partage44.org**

Mise à jour de vos coordonnées

Un de nos bénévoles va vous contacter courant février-mars pour une mise à jour de votre fiche de coordonnées et de contacts dans notre logiciel.

Cela concernera : les artisans, les associations, les collectivités, les entreprises, les syndicats.

En fonction de vos attentes ou de vos besoins, il pourra vous être proposé un rendez-vous : soit avec la Directrice, la Chargée de Développement ou l'Encadrante Technique.

L'augmentation de la TVA

Nous vous précisons que notre Association n'est pas assujettie à la TVA.

Une augmentation de la TVA n'entraînerait donc pas une augmentation de nos tarifs.

Le service comptabilité :

L'attestation d'emplois familiaux pour votre déclaration d'impôts 2011 vous parviendra début avril.